CAPTAGES PRIORITAIRES DE SEINE-ET-MARNE ET LEURS AAC

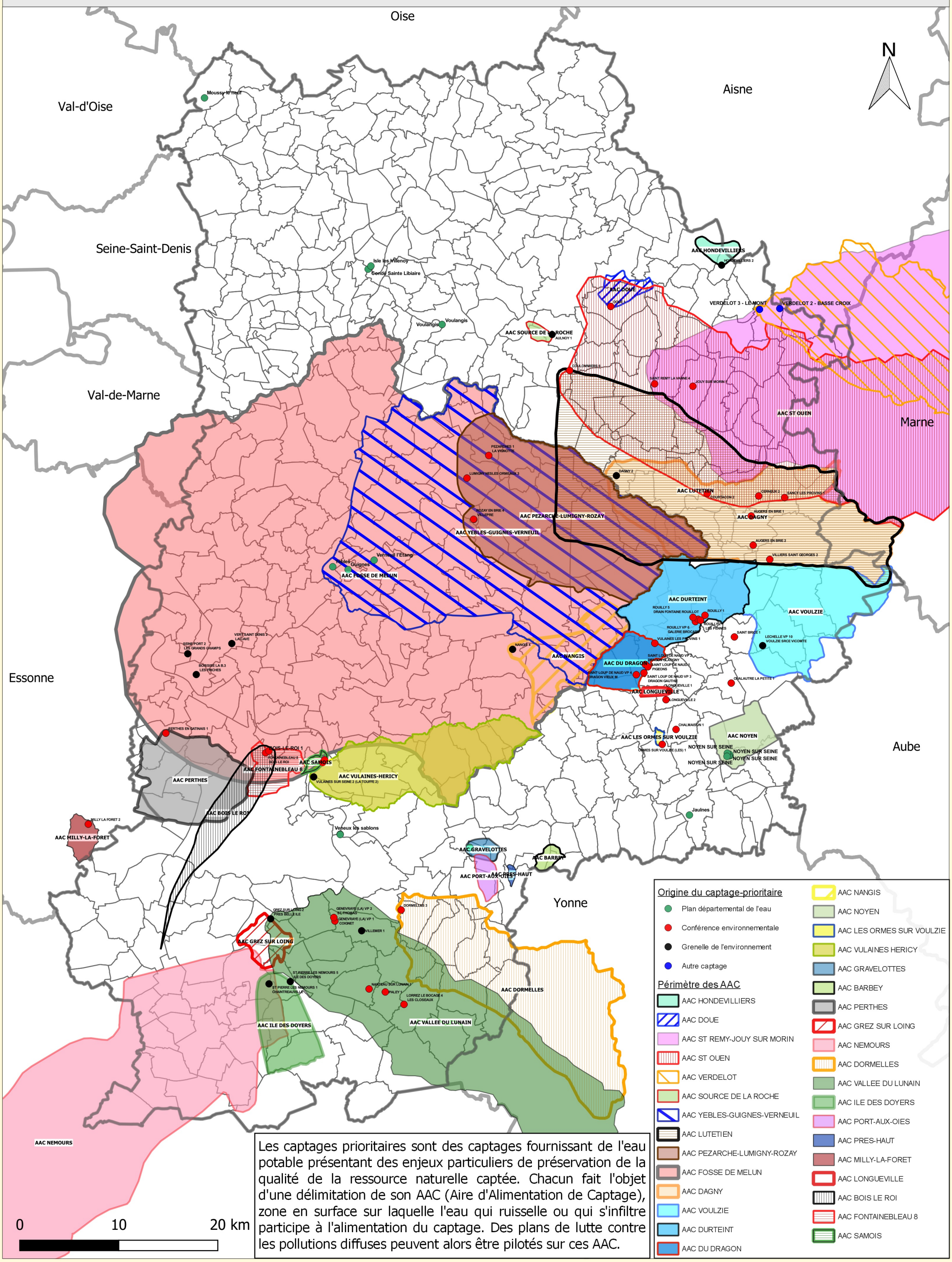

Les captages prioritaires sont des captages fournissant de l'eau potable présentant des enjeux particuliers de préservation de la qualité de la ressource naturelle captée. Chacun fait l'objet d'une délimitation de son AAC (Aire d'Alimentation de Captage), zone en surface sur laquelle l'eau qui ruisselle ou qui s'infiltre participe à l'alimentation du captage. Des plans de lutte contre les pollutions diffuses peuvent alors être pilotés sur ces AAC.

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Source des données : DDT 77

Fond cartographique numérique : BD Carto®©IGN

Conception-réalisation :DDT 77/SEPR/PRN/JoA

Date : 08/06/2022

Échelle : 1/350000